

-----  
MINISTERE DE L'EDUCATION  
NATIONALE  
-----  
DIRECTION GENERALE DE L'ADMINIS-  
TRATION SCOLAIRE

-----  
DIRECTION DU PERSONNEL ET DES AF-  
FAIRES ADMINISTRATIVES  
-----  
SERVICE DU PERSONNEL

82/458 du 25/5/1982  
[ ] ECRET N° /MEN.DGAS.DPAA.SP.P1  
portant promotion des Inspecteurs de l'Enseignement  
primaire des cadres de la catégorie A I des Servi-  
ces Sociaux(Enseignement) de la République Populai-  
re du Congo au titre de l'année 1980.

-----  
LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

( I S A S :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi N° 25/80 du 13.II.80 portant amendement de l'arti-  
cle N° 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonction-  
naires des cadres de la République Populaire du Congo ;  
D.F.F. (/u l'arrêté N° 2087/FP-PC du 21.6.58 fixant le règlement sur  
la solde des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;  
(/u le décret N° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des ré-  
munérations des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;  
(/u le décret N° 62/197 du 5.7.62 fixant les catégories et  
hiérarchies des cadres créés par la loi 15/62 portant statut général des fon-  
ctionnaires de la République Populaire du Congo ;  
(/u le décret N° 62/198/FP/PC du 5.7.62 relatif à la nomina-  
tion et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;  
D.B. (/u le décret N° 64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun  
des cadres de l'Enseignement et les actes modificatifs subséquents ;  
(/u le décret N° 65/170/FP/BE du 25.6.65 réglementant l'avan-  
cement des fonctionnaires ;  
(/u le décret N° 74/470 du 31.I2.74 abrogeant et remplaçant  
les dispositions du décret 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements in-  
diciaires des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;  
(/u le décret N° 79/154/PCT-CC du 4.4.79 portant nomination  
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
(/u le décret N° 80/630 du 27.I2.80 portant déblocage des  
avancements des agents de l'Etat ;  
(/u le décret N° 80/644 du 28.I2.80 portant nomination des  
Membres du Conseil des Ministres ;  
D.C.F. (/u le rectificatif N° 81/016 du 26.I.81 au décret N° 80/644  
du 28.I2.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;  
(/u le décret N° 81/017 du 26.I.81 relatif aux intérim des  
Membres du Gouvernement ;  
(/u le décret N° 82/457 /MEN.DGAS.DPAA.SI.P1 du 25/5/1982  
portant inscription des fonctionnaires des cadres de l'Enseignement au ta-  
bleau d'avancement de l'année 1980 ;

[ ] E C R E T E :

ARTICLE 1er : Sont promus aux échelons ci-après au titre de l'armée 1980, les Inspecteurs de l'Enseignement Primaire des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo dont les noms suivent :

AU 3EME ECHELON :

MR.: DJOMBOUT-SAMORY Jean Arthur, P/C du 2.4.8I en Sce dans la Sangha

AU 4EME ECHELON :

MRS.: NCANDA Jean Baptiste, P/C du 6.4.8I en Sce à Brazzaville  
PAKA-DJIMBI Bernard, P/C du 25.3.8I en Sce au Kouilou  
ZOUANDA Georges, P/C du 8.1.8I en Sce au Kouilou

MME.: TCHICAYA née KIBIADI Rose, P/C du 20.5.8I en Sce au Kouilou

AU 6EME ECHELON :

MR.: SAMBA François Rigobert, P/C du 1.6.8I en Sce à Brazzaville

AU 9EME ECHELON :

MME.: DAYONNE Bernadette Jacqueline, P/C du 1.4.8I en Sce à Brazzaville

MR.: BETOU Gabriel, P/C du 22.5.8I en Sce à Brazzaville

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 25 Mai 1982

PAR LE PREMIER MINISTRE, CHEF  
DU GOUVERNEMENT,

LE MINISTRE DE L'EDUCATION  
NATIONALE,

Antoine NDINGA - GDA.-

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE  
LA PREVOYANCE SOCIALE,

Bernard COLIBO MATSICNA.-

Colonel Louis SYLVAIN - GOMA.-

LE MINISTRE DES FINANCES.-

Itihi Ossétoumba LEKOUNZOU.-

(-)- RELIATIONS :

MEN.....2	D.C.F.....2	JORPC.....2	DIRECT.GENERALES ...5
DGAS.....2	B/COURRIER.2	REGIONS..4	DIRECT.CENTRALES...4
D.F.A.....2	B/SOLDE.....2	DIRECTIONS.4	INTERESSES.....8
D.F.P.....16	TRESOR.....2	INSPRIMAIRES.4	DOSSIERS.....8